



Ordonnance de télécom CRTC 2006-298

Ottawa, le 2 novembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bruce Telecom/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-B7-200613192	le 17 octobre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>